

## Justice d'exception L'Etat face aux crimes politiques et terroristes

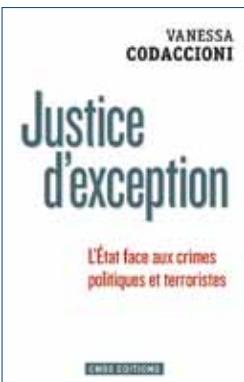
*Vanessa Codaccioni*

CNRS Editions, novembre 2015  
320 pages, 25 €

La France est la fille aînée de la justice d'exception. La LDH est bien placée pour le savoir, qui lutta dès sa création pour la suppression des tribunaux militaires<sup>(1)</sup> et dénonça, ensuite, toutes les créations de juridictions chargées de réprimer les crimes politiques. Loin d'être un recensement de ces monstruosités judiciaires, le livre de Vanessa Codaccioni met en perspective l'évolution du traitement des délinquants politiques par l'Etat. Trois temps peuvent être distingués. La mise en place de juridictions ad hoc presque en situation d'extranéité par rapport à l'institution judiciaire, assumant pleinement leur exceptionnalité du début à la fin du processus judiciaire. L'intégration de l'exception au sein de l'institution judiciaire sous forme d'une juridiction empruntant partiellement au droit commun, ce fut le cas de la Cour de sûreté de l'Etat. Relevons qu'aucun pays européen n'a connu une telle structure installée au sein du système judiciaire mais répondant, dès sa saisine jusqu'au jugement, à une définition politique revendiquée. Puis le transfert de l'exception au début même du processus judiciaire, en amont de celui-ci: c'est la création d'une section antiterroriste au sein même des juridictions de droit commun, en 1986.

En parallèle se manifeste la volonté de l'Etat de dépolitisier les faits et les auteurs poursuivis, tentant de les ramener au noyau dur de leurs actes sans tenir compte de leur motivation. V. Codaccioni montre bien comment l'Etat entend dépouiller les personnes poursuivies de la dimension politique de leurs actes, notamment

<sup>(1)</sup> Qui ne furent supprimés qu'après l'élection de François Mitterrand.



en les soumettant aux mêmes évaluations psychiatriques et psychologiques que les délinquants de droit commun. L'intérêt du livre réside dans le glissement qui se produit ainsi, d'une juridiction d'exception pure et dure à un fonctionnement d'exception d'une justice ordinaire composée de juges tout aussi ordinaires. La France n'a connu aucun régime d'exception que pendant cinq années, entre 1981, date de la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, et 1986, date de la création de la justice antiterroriste. Depuis, se produit ce qui était inévitable: le droit commun est peu à peu absorbé par le droit d'exception des poursuites politiques. L'exception devient alors le droit commun. Première victime de ce processus: les libertés individuelles. En décomposant et décryptant ce processus, l'auteure apporte une contribution d'importance à la compréhension des mécanismes qui permettent le passage de l'Etat de droit à l'Etat de sécurité.

M. T.



## Le Piège Daech L'Etat islamique ou le retour de l'Histoire

*Pierre-Jean Luizard*

La Découverte, février 2015

100 pages, 12,99 €

Ce livre n'est ni le premier ni sans doute le dernier ouvrage sur Daech, et la littérature sur le sujet commence à être abondante. Certains de ces ouvrages fonctionnent sur le mode du témoignage, d'autres retracent la genèse de cette organisation, le plus souvent en partant de la chute de Saddam Hussein. Effectivement, la reconstruction de l'Etat irakien a été un échec, notamment parce que le gouvernement de Bagdad, même officiellement reconnu par la communauté internationale, ne représentait que la partie chiite du pays, permettant ensuite à

l'Etat islamique de parler au nom des sunnites. A cet échec sont venues s'ajouter les désillusions suscitées par les modèles baïstes, la cruauté et le cynisme du régime syrien, la répression des printemps arabes... Si l'historien Pierre-Jean Luizard reprend tous ces éléments, il remonte jusqu'à la période coloniale et la présence ottomane. D'où le sous-titre du livre « L'Etat islamique ou le retour de l'Histoire ». Cette référence à l'époque coloniale n'est pas qu'un trait d'érudition: pour l'auteur, l'Etat islamique sait se saisir de cet épisode de l'histoire pour parler à certains jeunes. En présentant les musulmans comme les éternelles victimes d'un Occident mécréant et colonisateur, il cristallise le sentiment diffus d'injustice de certains jeunes.

Pourquoi parler alors d'un « piège » tendu par Daech? Pour P.-J. Luizard, cela s'explique par l'implantation paradoxale de ce groupe qui, contrairement à Al-Qaïda, a des prétentions étatiques. D'un côté, il soigne son ancrage local et, partout où il prend le pouvoir, il le délègue à des acteurs locaux. D'un autre, il a un discours universaliste et joue sur ce qu'il considère comme les faiblesses inhérentes aux systèmes démocratiques. Enfin, l'auteur pointe ce qui, selon lui, constitue les failles de la coalition anti-Daech. Les démocraties occidentales qui y participent n'assument pas leur entrée en guerre jusqu'au bout, en n'envoyant pas de troupes au sol et s'en remettant sur le terrain à des forces qui sont responsables de l'effondrement de l'ordre étatique au Moyen-Orient. Surtout, elles n'ont aucune perspective politique à offrir aux populations qui se sont ralliées à l'Etat islamique, ou se sont résignées à sa domination.

**Françoise Dumont,**  
**présidente de la LDH**